



Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Comité de suivi

11 juin 2019

Préfecture à Vannes

Introduction par

Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan

et

Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique

Ordre du jour

- Rappel de la méthode et du calendrier des travaux
- Présentation du projet de SMVM révisé
- Retour de la concertation préalable
- Calendrier
- Conclusion

Pour mémoire...

Le SMVM

- Approuvé en 2006, une révision engagée en 2014 dans un contexte réglementaire qui a évolué
- Il encadre l'usage du plan d'eau du Golfe et de la frange littorale des 19 communes de son périmètre ;
- Validation de la méthode en comité de pilotage de 2016 :
 - les grands objectifs et orientations de l'État pour réviser
 - le choix d'une méthode participative par groupes de travail : 170 participants, 25 réunions
 - 400 remarques analysées, issues de 18 structures, sur la V1 produite en déc 2018 (état initial) et fév 2019 (orientations)
- Le choix d'une concertation préalable du public sous l'égide de garants (22 mars – 25 avril 2019)

SMVM et outils réglementaires

**Document stratégique
de façade (DSF)**

**Gestion des eaux
d'origine terrestre**

- SAGE

**Energie
Déplacement**

- PCAET
- PDU

**Un SMVM intégrateur
et recentré**

Urbanisme

- SCoT
- PLU

PNR

- Charte
- Convention Etat

Présentation du projet de SMVM révisé

- Le contenu du SMVM :
 - Etat des lieux et perspectives
 - Orientations de gestion
 - Tableau des actions + coordonnateurs pressentis
 - Carte des vocations prioritaires de l'espace maritime
- Présentation suivante : non exhaustive en se concentrant sur les principales actions et orientations
- en rouge : les orientations relevant de la compétence du préfet maritime



Le maintien des grands équilibres



Activités primaires

Activités primaires

Conforter la stratégie foncière en maintenant le potentiel d'exploitation en terre et en mer

- La vocation conchylicole dans les périmètres existants du Golfe est confirmée :
 - Maintien de la surface des parcs en mer à 1 650 ha,
 - Maintien des zones à vocation ostréicole à terre dans les PLU,
- Préservation des unités fonctionnelles des chantiers ostréicoles,
 - gestion cohérente du foncier sur privé et DPM
 - éviter les changements de destination
- Favoriser les expérimentations nouvelles et la diversification dans le respect des réglementations et en évaluant les impacts potentiels dans le milieu et sur les usages

Activités primaires

Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages

- Améliorer les pratiques notamment pour
 - préservation des habitats marins patrimoniaux
 - gestion des déchets ostréicoles
- Elaboration d'un guide partagé pour une bonne insertion architecturale et paysagère des bâtiments et installations ; accompagnement des porteurs de projet
- Gestion des ouvrages anciens et traitement de la fin des concessions : élaboration d'un plan d'action et vigilance lors des renouvellements

Activités primaires

- **Améliorer la connaissance de la ressource halieutique et de son exploitation par la pêche professionnelle et la pêche de loisir** (évaluation de la ressource et de la ponction, définition éventuelle de mesures de gestion...),
- Compléments apportés à l'état des lieux sur le **volet pêche et faune marine**
- **Développement de la notion de "zone fonctionnelle halieutique"** : préciser la connaissance des milieux assurant des fonctions halieutiques pour mieux les faire connaître et les protéger
- **Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police,**
- **Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir.**

Activités primaires

- Compléments apportés à l'état des lieux sur le **volet pêche et faune marine**
- Mise en œuvre prioritaire dans le Golfe de l'**analyse des incidences Natura 2000 des activités de pêche professionnelle**, et suivant les résultats statuer sur le maintien d'une zone de pêche à la drague.
- **Inciter à la déclaration des captures** réalisées par les pêcheurs de loisir



Usages du plan d'eau

Usages du plan d'eau

Les orientations/prescriptions qui sont confirmées

- Maintien du seuil de 7000 places de mouillage et répartition par ports et Zmel
- Maintien des mouillages écologiques « plongée »
- **Maintien de l'interdiction de navigation dans les zones les plus sensibles**
- Maintien de l'interdiction de construire de nouvelles cales
- **Maintien des limitations de vitesses et de la réglementation dans les passes avec de légères adaptations :**
 - **Interdiction de mouillage navire/engin**
 - **Interdiction de la dérive pour tous navires**

Les orientations/prescriptions qui sont modifiées

- Limitation surfacique des zones d'embarcations légères (plates...)
- Interdiction du kite surf à l'exception d'une zone au sud de la plage de Brouel
- Maintien du principe de libre accès aux plages et coins de sables avec compensation des parcs à déplacer; recensement en cours à partager, et examen au cas par cas en regard des enjeux environnementaux et professionnels.
- Retour sur l'expérimentation sur les mouillages écologiques

Les orientations/prescriptions qui sont nouvelles

- Interdiction de vidange des caisses à eaux grises dans l'ensemble du golfe tant pour les professionnels que pour les plaisanciers
- équilibre entre sécurité et paysage pour d'éventuels balisages renforcés de zones conchylicoles
- **Manifestation nautique : création d'un guide d'aide à la réalisation d'étude d'incidence**
- Abandon de l'incitation à la création de port à sec
- Création d'une norme contraignante pour les carènes des navires à passagers entrant en flotte



Qualité des eaux

Qualité des eaux

Les orientations/prescriptions qui sont modifiées

Pour éviter de doubler les instances de gouvernance et de définition des actions, renvoi au SAGE des actions concernant les pollutions d'origine terrestre et les milieux aquatiques et humides d'eau douce :

- Assainissement / microbiologie
- Flux de nitrates / algues vertes et déclassement DCE
- Milieux aquatiques / restauration des fonctionnalités

Qualité des eaux

Les orientations/prescriptions nouvelles ou confirmées

- Lutter contre les pollutions d'origine maritime
 - carénage / nettoyage ; eaux noires et grises
 - état des lieux des équipements, des pratiques, des besoins d'équipement supplémentaire
 - promotion des bonnes pratiques
 - envisager des prescriptions spécifiques si nécessaire (cf contribution UPE pour eaux noires et grises)
- Réduction des apports de macro-déchets : élaboration d'un programme de réduction

Qualité des eaux

Les orientations/prescriptions nouvelles ou confirmées

- Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe
 - outil d'observation de la qualité de l'eau salée (microbiologie, macro et micro-polluants), en lien avec les différents producteurs de données
 - Amélioration de la connaissance de la pollution des eaux marines par les micro-particules et les macro-déchets
- Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR
 - Partage d'expériences avec les inter-communalités en ayant mis en place (ex. de la Ria d'Etel)



Biodiversité

Biodiversité

Améliorer la protection des espèces et habitats marins patrimoniaux

- Améliorer les connaissances
- Renforcer la protection des espèces et habitats marins patrimoniaux.
- Animer une instance locale d'échanges dans le cadre de l'animation Natura 2000. Objectif : proposer des mesures assurant cohérence entre activités anthropiques et préservation des habitats et espèces.

Encadrer les manifestations pour limiter les impacts sur le milieu

- Élaborer un cadre partagé d'analyse enjeux / zones sensibles / incidences potentielles
- Accompagner les organisateurs de manifestation terrestre et nautique.
- Abaisser le seuil d'évaluation d'incidence Natura 2000 pour les manifestations sportives terrestres (cohérence terre-mer)

Biodiversité

Adapter le survol aux enjeux du Golfe

- Interdiction des amerrissages sur l'ensemble du golfe (sauf sécurité - zone d'écopage)
- Interdiction de survol à moins de 300m en période hivernale sur toute la zone Est (de la pointe de Port Anna à la pointe de l'Ours).
- Étude d'un périmètre adapté d'interdiction de survol à moins de 300 m en période de nidification des oiseaux

Limiter les espèces exotiques envahissantes

- Élaboration concertée d'une stratégie espèces envahissantes
- Coordination des interventions pour multiplier l'efficacité des actions de lutte existantes
- Mise en place d'une veille, sensibilisation et système d'alerte et d'intervention sur les nouvelles espèces envahissantes

Biodiversité

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes

- Généraliser à l'ensemble des marais endigués la démarche de plan de gestion des marais existants sur les Espaces Naturels Sensibles ou le Conservatoire du littoral.
- Améliorer la connaissance et de la gestion des continuités écologiques entre écosystèmes littoraux et marins

Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux

- Réaliser des outils simples (cartes de sensibilité, cartes d'enjeux...) adaptés au public visé (élus, porteur de projets, usagers, grand public...) traduisant la connaissance sur les milieux et espèces du Golfe.
- Proposer une offre de formation à destination des élus, techniciens, porteurs de projet
- Organiser des actions de sensibilisation pour tous les navigants/encadrants sur le Golfe.

Améliorer la connaissance des interactions entre environnement et usages, mieux apprécier le cumul des pressions

- Développer des analyses de risque sur les autres usages impactant la biodiversité (en s'inspirant de la méthode développée pour le risque pêche)
- Étudier de l'effet cumulé de la fréquentation du plan d'eau et ses abords (notamment lié au dérangement, piétinement, bruit...).



Stratégies littorales

Stratégie Littoral

Patrimoine naturel et culturel, ressources

- Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation
- Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique
- Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces maritimes et littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages
- Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés

Gestion du domaine public maritime (DPM)

- Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du DPM à l'échelle du Golfe

Stratégie Littoral

Déplacements - énergie

- Intégrer un volet maritime sur la mobilité notamment via les PDU des EPCI : favorisant la cohérence terre-mer des TC et les déplacements doux pour accéder au littoral
- Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans le respect de son statut et définir une offre de randonnée complémentaire pouvant servir d'alternative au sentier littoral
- Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants
- Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques
- Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe

Présentation GT Stratégie Littoral

Partage et retour d'expérience, culture commune

- Développer une culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe (site internet dédié, organisation d'une conférence annuelle du SMVM)
- Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe et développer la culture du risque à l'échelle du golfe
- Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification

Pilotage de la mise en œuvre des actions

Coordonnateur / animateur d'action SMVM

- Précision sur son rôle : assurer le suivi de la mise en œuvre et restitution au GT
- Arbitrage : animateurs institutionnels (DDTM / EPCI / PNR / SAGE...)
- Identification de coordonnateurs pressentis pour la majorité
 - Majorité des actions coordonnées par l'État, collectivités, PNR

La concertation préalable du public

Ce qui a été fait (méthode validée par la CNDP) :

- 2 réunions publiques (Sarzeau et Baden), un atelier citoyen, un atelier à l'UBS
- Un registre dématérialisé et la mise à disposition du projet V1

Ce que cela nous a apporté

- 200 participants aux réunions, 60 observations transmises par mail et sur le questionnaire dématérialisé (en ligne sur morbihan.gouv.fr) :
 - 150 propositions du public
 - 4 recommandations des garants en terme de communication et de bonne compréhension du projet

Les rapports des garants sur le site de la CNDP et morbihan.gouv.fr

Concertation préalable du public

Comment cela sera pris en compte

- Prise en compte des recommandations des garants jusqu'à l'enquête publique
- Identification de propositions à travailler avec les GT au cours de la mise en œuvre du SMVM
 - un mémoire en réponse du maître d'ouvrage au rapport des garants sera joint à l'enquête publique

Calendrier

- mi- juin : production annexes techniques, Evaluation environnementale stratégique (EES)
- fin juin /fin septembre : consultation Autorité environnementale (MRAe)
- juillet / septembre : consultation des personnes publiques associées (PPA)
- mi octobre : enquête publique
- fin 2019 (avant élections municipales) : Arrêté portant approbation du SMVM révisé

Des questions ?

....

et merci